

TROPHEES REGIONAUX

OCCITANIE – CHASSE DURABLE

**CATALOGUE D'EXEMPLES D' ACTIONS EN FAVEUR D'UNE
CHASSE DURABLE – 2020**

Ce catalogue est à titre informatif. Il présente une liste d'exemples d'actions en faveur d'une chasse durable. Ce catalogue a vocation à aider les Fédérations Départementales des Chasseurs dans leur choix des associations de chasseurs lauréates. La liste d'exemples d'actions se décline autour de 7 thématiques :

- Formations et informations ;
- Accueil et convivialité ;
- Sécurité ;
- Gestion cynégétique et environnementale ;
- Communication et image de la chasse ;
- Contribution à la protection de la nature et de la biodiversité ;
- Contribution au développement des communes rurales.

1. Formations et informations

Voici quelques exemples d'actions en faveur d'une chasse durable concernant les formations et les informations mises à disposition par les associations de chasseurs :

- Mise en place de formation(s) pour les adhérents (aménagements favorables à la faune, sécurité, hygiène de la venaison etc.)
- Mise à disposition et partage d'informations (espèces chassables /protégées et leur identification, législation et activités illicites, équipements autorisés, collecte à la cartouche, réglementation, hygiène et venaison etc.)

2. Accueil et convivialité

Voici quelques exemples d'actions en faveur d'une chasse durable concernant l'accueil et la convivialité des associations de chasseurs :

- Organisation de journée(s) d'animation (fêtes de la chasse, repas, salon etc.)
- Accueil et/ou recrutement de nouveaux chasseurs (communication auprès des jeunes, journée d'accueil des nouveaux arrivants, parrainage, tarification adaptée etc.)
- Favoriser un accès pour tous à la chasse (chasse accompagnée, journée d'initiation, chasse au féminin etc.)

3. Sécurité

Voici quelques exemples d'actions en faveur d'une chasse durable concernant la sécurité et sa promotion faite par les associations de chasseurs :

- Mise en place de formation(s) propre(s) aux règles de sécurité ;
- Mise en place et promotion de pratiques de sécurité (banderoles en battue, miradors, vêtements colorés, matérialisation des postes, panneaux d'informations etc.)

4. Gestion cynégétique et environnementale

Voici quelques exemples d'actions en faveur d'une chasse durable concernant la gestion cynégétique et environnementale mise en œuvre par les associations de chasseurs :

- Mise en place et promotion de la gestion adaptée des espèces :
 - Plan de gestion, plan de chasse pour une utilisation durable
 - Adaptation des prélèvements (PMA)
 - Limitation des jours de chasse
 - Comptage de gibier, bilan annuel
 - Carnets de prélèvement renvoyés à la Fédération
 - Recueil des tableaux de chasse et analyses statistiques
 - Introductions (pré lâchers, élevage, nichoirs...)

- Lâchers de tir
 - Lâchers de repeuplement
 - Régulation des nuisibles (piégeage)
 - Surveillance du territoire, du braconnage, police et régulation
- Participation à la gestion des territoires
 - Abreuvoirs, points d'eau
 - Lavognes, mares, étangs
 - Agrainage raisonné
 - Cultures de céréales
 - Cultures diversifiées (mélanges de semences)
 - Jachères fleuries
 - Eléments linéaires et ponctuels (haies, murets)
 - Garennes
 - Réflexion d'un territoire en mosaïque, corridors écologiques
 - Débroussaillage, gyrobroyage, ouverture de chemins
 - Entretien des zones humides (plantes invasives)
 - Pose de clôtures
- Gestion des dégâts de grand gibier
 - Cultures de dissuasion
 - Agrainage dissuasif
 - Pose de clôtures
 - Augmentation de la pression de chasse pour le grand gibier
 - Consultation systématique des agriculteurs locaux

5. Communication et image de la chasse

Voici quelques exemples d'actions en faveur d'une chasse durable concernant la communication et l'image de chasse véhiculées par les associations de chasseurs :

- Amélioration de l'image des chasseurs
 - Présentation de la société de chasse lors de la « journée d'accueil des nouveaux habitants » organisée par votre commune
 - Invitation des non chasseurs à une chasse, une journée dégustation, aux actions de gestion de vos territoires (comptages, aménagements...)
 - Participation à des journées d'éducation à l'environnement
 - Adhésion à des associations naturalistes et/ ou défense de l'environnement
 - Participation à une journée de promotion de la chasse
 - Don ou commercialisation de la viande de gibier pour faire découvrir le gibier aux non chasseurs et aux citoyens
- Participation à des projets ou animations nature pour faire connaître le travail de gestion du chasseur
 - Plantations de haies, d'arbres, de cultures
 - Comptages
 - Miradors pédagogiques

- Présentation de la faune
 - Nettoyage du territoire, chantiers nature
 - Journées découverte de la tradition cynégétique locale
- Promotion des démarches et projets auprès du grand public

6. Contribution à la protection de la nature et de la biodiversité

Voici quelques exemples d'actions en faveur d'une chasse durable concernant la contribution des associations de chasseurs à la protection de la nature et de la biodiversité :

- Participation à des actions de protection de la nature et de la biodiversité
 - Actions de réhabilitation de milieux naturels de la faune
 - Actions de protection d'espèces patrimoniales
 - Etudes scientifiques, de recherche, de suivi faune et flore
- Participation à des actions relatives à la protection de l'environnement
 - Mise en place d'un système de collecte des déchets issus de la chasse du grand gibier (équarrissage par exemple)
 - Ramassage des cartouches usagées
 - Chantiers de nettoyage
 - Participation à la surveillance sanitaire de la faune sauvage

7. Contribution au développement des communes rurales

Voici quelques exemples d'actions en faveur d'une chasse durable concernant la contribution des associations de chasseurs au développement des communes rurales :

- Organisation de dons de venaison
 - Aux boucheries, charcuteries locales
 - Aux banques alimentaires
 - A des restaurants locaux
 - Par des dons aux écoles
 - Par des dons aux maisons de retraite
- Collaboration avec les gestionnaires du territoire (agriculteurs, forestiers, propriétaires de terres etc.)
 - Prise en compte d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique (actions de conciliation entre les chasseurs et agriculteurs)
 - Pâturage sur des terrains appartenant aux chasseurs
 - Gestion des forêts par les chasseurs (conciliation chasseurs-forestiers)
 - Implantation de cultures spécifiques (pour l'apiculture exemple)
- Collaboration avec les autres usagers de la nature (randonneurs, cavaliers, pêcheurs, vététistes, conducteurs d'engins motorisés etc.)

- Participation à des projets collectifs mis en œuvre sur la commune et/ou avec des communes aux alentours
 - Avec la collectivité territoriale, avec d'autres organismes
 - Avec les gestionnaires d'une zone pilote
 - Avec les associations de chasse voisines
 - Avec des techniciens spécialisés